CGT SUD UNSA

BULLETIN D'INFORMATION SYNDICAL

JEUDI 29 JUILLET 2021

ENTRE INCAPACITÉ À SAVOIR ORGANISER L'ENTREPRISE ET UTILISER LES SALARIÉS COMME DES KLEENEX : LE CHAOS CONTINUE

Depuis bien longtemps, nous constatons qu'entre la théorie et la pratique dans l'organisation de l'entreprise, il y a deux mondes.

C'est bien une prérogative de l'employeur d'organiser le travail, pour mettre le bon nombres de salariés au bon moment, pour satisfaire la commande du client tout en ne dégradant pas les conditions des travail de ceux-ci, d'une manière ou d'une autre.

Sur ce dernier aspect, l'employeur nous a bien démontrés que malgré des belles paroles en instance du CSE, votre bien-être au travail est vraiment le cadet de leur souci.s

Seul le respect de la commande client compte, quoi qu'il en coûte, y compris vos conditions de travail sans cesse dégradées.

cgtsudmobipel

Rejoignez-nous afin d'avoir l'actualité de l'entreprise et ce que vos élus CGT - SUD - UNSA compte faire pour défendre vos droits.

Tous ensemble, nous sommes plus fort, dans votre intérêt.

L'ENTREPRISE EN GALÈRE, LES SALARIES COMME BOUCHE-TROU

L'une des prérogatives de l'employeur est de recruter suffisamment de salariés pour que chaque mois, la commande cliente soit atteinte.

Sauf que celle-ci n'est pas "linéaire", autrement dit, l'employeur n'a pas besoin d'autant de personnes d'un mois à l'autre, **ce qui lui permet de tenter de jouer dessus pour ne plus recruter en CDI, alors que le contrat avec Free garantie un volume d'heures minimum jusqu'à fin 2022**, ce qui rend la décision peu crédible.

L'employeur s'en moque royalement et malgré l'évidence, elle fait le choix de continuer de recruter en CDD, **donc de précariser l'employeur sans vergogne alors que CRM08 a déjà détruit au moins 40 emplois en un an** (un recrutement en CDD ne remplace pas un CDI).

Depuis plus d'un an, on gère l'entreprise à l'arrache, quasiment au mois le mois pour ne pas dire au jour le jour sans savoir s'adapter mais ,subit les aléas du client et celui des salariés qui ne souhaitent plus poursuivre au sein de CRM08 et dont l'employeur comptait naïvement sur eux, alors que certains ont été négligés.

En début d'année, l'employeur **à refuser pendant des mois des CP a des salariés qui en avaient besoin et dans le même temps, a imposé des heures d'appels pour toutes les fonctions hors conseillers afin d'atteindre la commande client .**

Comprenez : "*on n'a pas assez de personnes donc on fait avec ce qu'on a, on vous augmente votre charge de travail car nous n'avons pas su mettre en place une organisation de travail normal alors que c'est notre rôle mais on veut facturer le client*" peut-on traduire.

Après, il ne faut pas s'étonner d'être dans une telle situation dégradée quand on liquide beaucoup de salariés sans remplacer.

Sans doute CRM08 a eu une prime du groupe, s'ils arrivaient à diminuer les effectifs pour être plus "*compétitif*" selon leur terme.

En juillet 2021 rebelote ! **L'entreprise est en galère de personnel en justifiant que beaucoup de salariés sont en CP** (comme s'il subissait ce phénomène avec que c'est l'employeur qui fixe l'ordre de départ en congés...) **qu'il y a moins de CDD qui reste que ce qui était prévu** (en même temps, qui a envie d'un emploi ultra-précaire en pleine crise sanitaire ?!) **et que le seul moyen de répondre à la commande du client, c'est de demander de nouveau la prise d'appels pour les managers, REX et CQF et de demander à des conseillers sur la base du volontariat, de faire des heures supplémentaires**, ce qu'ils ont toujours refusés auparavant, même quand la commande n'était pas atteinte : **c'est dire comment ils sont en galère par manque d'anticipation et d'organisation ce qui impact les salariés qui ne sont pas CP, ce qui ne les dérange pas le moindre du monde.**

De façon sournoise, on vous fait croire ce choix "*n'a pas [leur] préférence*" mais vous dit pas que les cadres, le service RH font des heures supplémentaires depuis toujours (plus de 600h/mois en 2020 et 500/mois en 2021) quasiment tous les mois, tellement la charge de travail est importante et qu'ils sont en sous-effectif, ce qui est un choix non-assumé de l'entreprise qui licencie pour se séparer (ne coute rien).

La réalité, **ce n'est pas qu'il se préoccupe de votre temps de travail, c'est juste pour économiser encore et encore sur le dos des salariés, comme le fait de ne pas recruter assez et faire peser le travail en plus à ceux qui sont déjà dans l'entreprise.**

Enfin, ils sont tellement désorganisés, en galère et se moquent de la qualité malgré des discours contraires, que des salariés encore en formation, ont du suspendre la formation pour prendre des heures d'appels qui seront facturés au client...ces salariés ne doivent même pas le savoir...

PRORATISATION DE LA PRIME

En instance du CSE, nous avons démontré l'incohérence de la proratisation du temps de présence sur le calcul de la prime, notamment pour le mois de mai, où il y a eu beaucoup de jours fériés, ce qui n'est pas du fait du salarié.

S'il y a 18 jours travaillable dans le mois, le temps de présence du salarié est de 100% s'il n'a pas d'absence !

La direction s'est engagé à revenir vers nous et si elle estime que nous avions raison, il y aura une régularisation.